



# Lutter contre les déserts médicaux : l'inauguration du nouveau Centre médical de Chaville (92)

Jeudi 20 septembre 2018  
à 16h00  
11 place du Marché 92370 Chaville

## DOSSIER DE PRESSE



- Pourquoi un nouveau centre médical ? 1
- Comment s'y prendre ? 1
- L'équipe médicale 2
- Les partenaires du projet 3
- Le contexte de la démographie médicale en Ile-de-France 4
- Les actions volontaires et innovantes ARS / URPS médecins au service des territoires 4

## Pourquoi un nouveau centre médical ?

Chaville est une ville des Hauts-de-Seine sans difficulté majeure d'accès aux soins.

Pourtant, courant 2016, la **situation s'aggrave avec le départ en retraite d'un médecin généraliste, le décès d'un confrère et la cessation d'activité de la dernière jeune généraliste installée. Environ 4.500 patients se retrouvent alors sans médecin traitant.**

La mairie de Chaville se saisit du dossier et engage une action de diagnostic de l'offre de soins avec l'URPS médecins libéraux Ile-de-France.

Le constat est sans appel : **entre 2009 et 2016, la ville a perdu 42 % de ses effectifs en médecine générale.** Chaville compte 9 médecins généralistes traitants pour 20.000 habitants soit une densité de 4,5 médecins pour 10.000 habitants contre 7,6 dans les Hauts-de-Seine et la moitié des médecins en exercice ont plus de 60 ans.

A l'occasion de la réunion de restitution du diagnostic le 27 avril 2017, les professionnels de santé du territoire attestent la situation et invitent la collectivité à agir pour faciliter l'installation de nouveaux médecins.

*L'installation de nouveaux médecins sur Chaville se heurtant en partie au prix du foncier trop élevé, Le conseil municipal entérine la création d'un centre médical. "Je tiens à conserver une proximité qui correspond à l'esprit village de Chaville" explique Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville.*

## Comment s'y prendre ?

La mairie ne dispose d'aucun bâtiment municipal disponible et la recherche de locaux ou de terrain s'avère compliqué sur un territoire résidentiel et urbanisé. Accompagné par l'URPS médecins, les services d'urbanisme de la ville se mettent à la recherche de locaux privés vacants et disponibles.

Le choix s'arrête sur une implantation en centre-ville sur la place du marché : des locaux privés neufs de 310 m<sup>2</sup> que la mairie décide de louer et d'aménager pour en faire un centre médical.

Reste à trouver :

- l'équilibre économique du projet : l'aménagement des locaux selon le cahier des charges réalisé par l'URPS médecins coûte 270.000 euros auxquels viennent s'ajouter les 80.000 euros du loyer annuel.
- l'équipe médicale : les locaux permettent d'accueillir 8 cabinets, prioritairement dédiés aux médecins généralistes et spécialistes.

Sur le plan économique, la ville décide de garder à sa charge 50 % du montant du loyer et obtient de l'ARS Ile-de-France, dans le cadre du [protocole ARS / URPS médecins](#), une subvention d'aide à l'investissement de 107 879 euros. Ce montage permet de proposer aux médecins un bail individuel assorti d'un loyer mensuel de 390 euros TTC pour un cabinet.

En termes de recrutement, la mairie de Chaville et l'URPS se mobilisent pour une campagne commune via Chaville Magazine et le site internet Soigner en Ile-de-France. Les premiers médecins identifiés sont accompagnés dans leur installation via la [permanence locale d'aide à l'installation](#).

## L'équipe médicale

L'équipe médicale est constituée à ce jour de cinq médecins généralistes, dont quatre nouvelles installations sur la commune, et une infirmière.

[Docteur Yves Dussauze, médecin généraliste](#)  
Exerçant déjà sur Chaville, a rejoint le nouveau cabinet

[Docteur Marlène Genelle, médecin généraliste](#)  
Première installation en libérale

[Docteur Armelle Genet, médecin généraliste](#)  
Première installation en libérale

[Docteur Lucile de Ponthaud, médecin généraliste](#)  
Première installation en libérale

[Docteur Désirée Ngambo, médecin généraliste](#)  
Nouvelle installation sur Chaville.

Et

[Mme Rici AGUEMON, infirmière](#)

>> Reste à pourvoir deux cabinets en médecine spécialisée.

## Les partenaires du projet

### La mairie de Chaville

Chaville se situe à proximité des deux villes les plus visitées en France et dans le monde : Paris (13 km) et Versailles (5 km). La commune dispose d'un patrimoine écologique remarquable : la moitié de son territoire est occupé par des forêts. Chaville séduit également par son « esprit village » symbolisé par son « Cœur de ville ».

Chaville est une ville résidentielle vivante et animée où se développe une activité économique essentiellement tournée vers les services, la construction et le commerce. La vie associative y est particulièrement riche et diversifiée puisque 200 associations culturelles, sportives et de loisirs.

### L'URPS médecins libéraux Ile-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

### L'ARS Ile-de-France

L'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France a pour mission de piloter la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité : veille et sécurité sanitaires, prévention et promotion de la santé, organisation de l'offre de soins en ambulatoire et en établissements de santé, et de la prise en charge médico-sociale. Ses actions visent à améliorer la santé des 12 millions de Franciliens et à rendre le système de santé plus efficient. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Projet régional de santé, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'Agence.

## Le contexte de la démographie médicale en Ile-de-France

En mars 2018, l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France a déclaré 76 % du territoire francilien fragile en termes d'offre médicale.

L'avenir est sombre : 48 % des médecins libéraux en exercice, toutes spécialités confondues, en Île-de-France ont plus de 60 ans. Dans les 3 à 5 ans, l'Île-de-France est exposée au départ d'un médecin sur deux. Comme l'explique le Dr Bruno Silberman, Président de l'URPS médecins libéraux Île-de-France, « Pour chaque médecin traitant qui part à la retraite sans trouver de successeur, ce sont environ 1200 patients qui sont en déshérence médicale ; Pour chaque spécialiste non remplacé, ce sont une centaine de correspondants médecins généralistes qui n'ont plus de solution de prise en charge.»

Le cas de Chaville n'est malheureusement pas isolé. L'ensemble des villes franciliennes sont confrontées à cette situation préoccupante.

## Les actions volontaires et innovantes ARS / URPS médecins au service des territoires

**Pour répondre à la situation à ce contexte démographique inquiétant, l'URPS médecins libéraux a signé le 6 juillet 2017 avec l'ARS un protocole d'actions concrètes en faveur de l'installation des médecins sur tout le territoire :**

### Les diagnostics de l'offre de soins

*En un an, treize diagnostics de territoire ont été engagés en Ile-de-France dans le cadre du protocole URPS médecins / ARS Ile-de-France.*

L'Agence régionale de santé et l'URPS médecins libéraux Ile-de-France accompagnent les professionnels de santé et les élus locaux au travers d'un diagnostic partagé de leur territoire.

Le diagnostic de l'offre et du recours aux soins est ensuite partagé avec l'ensemble des professionnels de santé de la ville lors d'une réunion animée par la mairie et l'URPS médecins. L'objectif est ensuite de réfléchir avec les professionnels de santé à un aménagement concerté de l'offre de soins.

## Les permanences locales d'aide à l'Installation

*Mises en place depuis 2012, les permanences d'aide à l'installation ont accueilli 508 médecins sur toute l'Ile-de-France dont 116 dans les Hauts-de-Seine dans le cadre du protocole URPS médecins / ARS Ile-de-France.*

Afin d'aider les médecins à s'installer, l'URPS médecins organise une permanence d'aide à l'installation chaque mois dans chacun des huit départements d'Ile-de-France depuis 2012.

Le médecin qui souhaite s'installer prend rendez-vous ([Permanences d'aide à l'installation](#)) . Il est rappelé pour faire le point sur son projet et lister les questions qu'il se pose. Lors de la permanence, des médecins de l'URPS exerçant dans le département, la caisse d'assurance maladie et l'ARS sont présentes pour répondre à ses questions. Le responsable installation de l'URPS l'accompagne à l'issue de la permanence jusqu'à son installation.

## L'aide à l'investissement immobilier

*En un an, 8,2 millions ont été engagés pour investir dans les projets immobiliers de 47 cabinets médicaux de groupe..*

Le coût de la construction ou de la rénovation immobilière d'un cabinet médical en Ile-de-France explose et la capacité de financement des professionnels de santé est devenue aujourd'hui très compliquée voire impossible.

Quant aux collectivités locales, elles manquent de ressources financières pour combler à elles seules ce besoin d'investissement. Le protocole d'accord ARS / URPS du 6 juillet 2017 offre la possibilité aux porteurs de projets de cabinets médicaux d'obtenir une subvention pour la construction, l'aménagement ou la mise aux normes de locaux. Ceci facilitant l'exercice regroupé de professionnels de santé libéraux.

Les subventions peuvent atteindre une part significative de l'investissement, à hauteur de 40% du montant (acquisition + travaux), avec un plafond de 200 000€, le tout majoré de 25% si le cabinet se situe dans une zone fragile ou déficitaire.

Plus d'informations sur ces dispositifs sur le site de l'URPS médecins : [urps-med-idf.org](http://urps-med-idf.org)



**Remerciements à :**



Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine

L'Amicale des médecins de Chaville